

**COMPTE RENDU PARTIEL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an 2019, le 27 septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 20 décembre 2019, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers votants : 30



### **Information sur le budget participatif**

#### **2019/120 - Reconduction d'une convention de coopération locale entre Pôle Emploi et l'Arche Abraysienne (service Vie Economique et Emploi de la ville de Saint-Jean de Braye)**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la convention de coordination entre Pôle Emploi et l'Arche Abraysienne, et d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **2019/121 - Reconduction d'une convention d'adhésion entre la Mission Locale de l'Orléanais, l'Arche Abraysienne (service Vie Economique et Emploi de la ville de Saint-Jean de Braye) et le CCAS de Boigny sur Bionne**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la convention de coordination entre Pôle Emploi et l'Arche Abraysienne et d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **2019/122 - Transfert de garanties d'emprunts accordées par la ville de Saint-Jean de Braye à la société Logis Cœur de France au profit de la société Valloire Habitat**

A l'unanimité le conseil municipal décide de prendre acte de l'apport partiel d'actif de la société Logis Cœur de France au profit de la société Vallogis (devenue Valloire Habitat depuis le 01/07/2019) ; de préciser que les emprunts souscrits auprès d'ARKEA et CELC pour la réalisation d'opérations situées sur la ville, seront transférés en même temps que le patrimoine apporté à la société Vallogis (devenue Valloire Habitat depuis le 01/07/2019) ; d'accepter de transférer les garanties mentionnées dans l'annexe jointe à la société Vallogis (devenue Valloire Habitat depuis le 01/07/2019) et d'autoriser Mme le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **2019/123 - Finances – Transferts de compétences – Procès-verbaux de transfert en pleine propriété des biens et subventions relatifs aux compétences transférées – Approbation**

A l'unanimité le conseil municipal approuve le transfert au bilan d'Orléans Métropole, par opérations d'ordre non budgétaire, des actifs et passifs des budgets de la commune tel qu'apparaissant aux procès-verbaux ; autorise Mme le maire ou tout adjoint délégué à effectuer les formalités nécessaires et à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

#### **2019/124 - Versement des subventions promospport**

A l'unanimité le conseil municipal autorise le transfert de 1450 € de 6574-850-203658-subvention exceptionnelle vers 6574-850-203659-promospport pour compléter l'enveloppe promospport 2019 au regard des résultats sportifs supérieurs à 2018 ; autorise le versement des subventions promospport comme présenté. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget en 6574-850-203659.

**2019/125 - Convention d'objectifs entre la ville, la SMOC Générale et la SMOC Handball**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la dite convention d'objectifs avec la SMOC Générale et la SMOC Handball pour une durée de 3 ans.

**2019/126 - Convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Jacques Monod**

A l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Jacques Monod.

**2019/127 - Convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Gaudier Bzreska**

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention bipartite fixant les modalités et tarifs d'utilisation des installations sportives de la ville par le lycée Gaudier-Brzeska.

**2019/128 - Renouvellement de la convention pour l'organisation d'activités sportives avec les intervenants extérieurs entre la ville et l'Éducation Nationale**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer ladite convention pour l'organisation d'activités sportives avec les intervenants extérieurs dans les écoles.

**2019/129 - Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Coubertin**

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser à l'Association Sportive du collège Coubertin, une subvention exceptionnelle de 100 €. Cette dépense sera imputée au chapitre 40-850-6574-203658.

**2019/130 - Prévention spécialisée - Approbation d'une convention à passer avec les communes d'Orléans, Saint-Jean de Braye, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et le CCAS d'Orléans relative aux contributions apportées à la prévention spécialisée**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la convention financière et opérationnelle à passer avec les communes d'Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, et le CCAS d'Orléans pour 3 ans à compter du 01/01/2019 et d'autoriser Madame le maire à signer ladite convention.

**2019/131 - Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des syndicats CGT du Loiret**

Délibération retirée

**2019/132 - Clos de Miramion - Acquisition de terrains**

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles cadastrées d'une contenance totale de 1959 m<sup>2</sup>, sises Clos de Miramion, appartenant à Mme M.C. HOUY née MOULLÉ, domiciliée 16 rue du Puits de l'Orme à Bou et à M. A. MOULLÉ, domicilié 84 rue des Plains à Saint Martin d'Abbat et à M. J.P. MOULLÉ, domicilié aux Allioux à Marcilly en Gault ; approuve le prix d'acquisition de 11 759 € soit 6 €/m<sup>2</sup> et autorise Madame le maire à accomplir toutes les formalités liées à l'acquisition desdites parcelles.

**2019/133 - Maison des Longues Allées – Constitution d'une servitude de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la signature de l'acte de servitude pour l'utilisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par les copropriétaires de la résidence dénommée « LE PARC DES LONGUES ALLEES » et/ou par le Syndicat des copropriétaires de ladite résidence au profit de la ville ; d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la signature de l'acte authentique constatant la servitude.

**2019/134 - Maison des Longues Allées - Avenant au bail professionnel avec la Mutualité Française Eurélienne et Loirétaine**

A l'unanimité le conseil municipal décide de modifier par avenant les articles 1-3, 6-1 et 10-3 du bail professionnel signé le 10/08/2018 ; autorise Mme le maire à signer l'avenant au bail professionnel.

**2019/135 - 42 avenue du Capitaine Jean – cession d'un local chaufferie au profit de Monsieur et Madame CAVARD**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la cession à l'euro symbolique du local situé sur la parcelle cadastrée section AC n°879, pour une surface de 16 m<sup>2</sup> approximativement, au profit de M. M. CAVARD et Mme C. HUREAU-CAVARD domiciliés au 42 avenue du Capitaine Jean à Saint-Jean de Braye ; constate l'annulation de l'état descriptif de division ; autorise Mme le maire à signer tous les documents relatifs à la cession dudit immeuble et de l'annulation de l'état descriptif de division.

**2019/136 - Ecoquartier du Hameau - Habitat Participatif – Echange de terrain - délibération modificative**

A l'unanimité le conseil municipal abroge la délibération 2019-050 du 26/04/2019 en ce qu'elle porte sur l'inversion des numéros de cadastre BW 740 et BW 743 ; approuve la cession à la SA d'HLM France Loire sise 33 rue du Fbg de Bourgogne à Orléans représenté par M. L. LORRILLARD agissant en sa qualité de directeur général - des parcelles cadastrées BW 745 et BW 743 d'une contenance totale de 5 m<sup>2</sup> ; approuve l'acquisition au profit de la ville de la parcelle cadastrée BW 740 pour une surface de 1 m<sup>2</sup> ; autorise Mme le maire à accomplir toutes les formalités et à signer l'acte authentique.

**2019/137 - Propriété de l'Echarbeau - Echange de terrain**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver le déclassement de l'emprise du bâtiment construit sur le domaine public non cadastré ; d'autoriser la division de cette emprise ; d'approuver la cession à l'entreprise HBI, 123 rue Bannier 45000 Orléans représentée par Anatole Harvaux (Gérant) et l'entreprise Sur Mesure Investissement, 2 rue aux loups 45000 Orléans représentée par Tiphaine Salto (gérant) – de la parcelle cadastrée section BE n°1138 ; d'approuver l'acquisition au profit de la ville des parcelles cadastrées section BE n°1126 à 1129 pour une surface de 28 m<sup>2</sup> et d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités et à signer l'acte authentique.

**2019/138 - Dépôt d'autorisation d'urbanisme – Travaux réalisés sur les bâtiments communaux**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire ou toute personne titulaire d'une convention ou d'un bail les autorisant à occuper les locaux sus désignés, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux prévus, et d'autoriser Madame le maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

**2019/139 - Centre-Ville – Axe Nord Sud – Convention pour la réfection des sols des galeries couvertes**

A l'unanimité le conseil municipal approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexée ; d'autoriser Madame le maire à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage avec chacune des copropriétés concernées, à savoir : Ilot 32 – Jean Zay - 3 à 15 rue Danton et 159 à 165 rue Jean Zay ; Ilot 12 – n°14 à 30 rue de la Planche de Pierre ; Ilot 14 – n°15 à 29 rue de la Planche de Pierre ; Résidence la méridienne – 11 rue de la Planche de Pierre.

**2019/140 - Travaux de rénovation des espaces publics du centre-ville de Saint-Jean de Braye – Axe Nord/Sud – Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique avec Orléans Métropole**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant à la convention dont le projet est ci-annexé.

#### **2019/141 - Règlement de fonctionnement des structures petite enfance**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur de tous les établissements de la petite enfance de la commune.

#### **2019/142 - Recrutement d'agents non titulaires pour vacance de poste sur les affaires scolaires et animation**

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- de recruter des contractuels sur les écoles pour les emplois suivants : 10 temps non complet 20% sur les 36 semaines scolaires. Un contrat sur vacance de poste (article 3-3 2e de la loi 84-53) sera établi pour chacune des 4 périodes 2019-2020, hors vacances scolaires.
- de recruter des contractuels sur le service animation les emplois suivants : 4 temps non complet 20% sur les 36 semaines scolaires. Un contrat sur vacance de poste (article 3-3 2e de la loi 84-53) sera établi pour chacune des 4 périodes 2019-2020, hors vacances scolaires
- d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2e de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les dits contrats à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, avec les agents et de les rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou d'adjoints d'animation, référence au grade de l'échelle C1.

#### **2019/143 - Mise à disposition d'un agent titulaire auprès de l'épicerie solidaire du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Jean de Braye**

A l'unanimité le conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un agent titulaire de la ville au CCAS pour une période de 2 ans à compter du 01/01/2019 ; autorise Mme le maire à approuver le principe de la convention de mise à disposition auprès du CCAS d'un fonctionnaire territorial à partir du 01/01/2019 pour 2 ans, à hauteur de 250 heures annuelles.

#### **2019/144 - Renouvellement de la convention de gestion et financière avec l'Association de gestion du Restaurant Administratif d'Orléans centre**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la convention de gestion et la convention financière du restaurant administratif d'Orléans centre permettant aux agents de Saint-Jean de Braye faisant partie de la mutualisation de la DSI de s'y restaurer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ; d'autoriser Madame le maire à signer la convention et tout document afférent à ce dispositif, et d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, section de fonctionnement.

#### **2019/145 - Adhésion révocable à l'assurance chômage au 1er novembre 2019**

A l'unanimité le conseil municipal décide de souscrire un contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage avec l'URSSAF à compter du 01/11/2019, et d'inscrire au budget la somme correspondante chapitre 011.

#### **2019/146 - Participation de la ville de Saint-Jean de Braye à la protection sociale complémentaire des agents, choix de la procédure de participation aux contrats labellisés en santé et prévoyance**

A l'unanimité le conseil municipal décide de retenir la procédure de participation sur les contrats labellisés pour les risques santé et prévoyance, à partir du 01/01/2020 ; et de prendre acte des éléments financiers suivants : enveloppe globale de participation maximale pour les deux risques de 100 000 euros, de la modulation dégressive de la participation en fonction de la rémunération brute de l'agent pour le risque santé, et du maintien de la participation pour le risque prévoyance.

#### **2019/147 - Recrutement d'une conseillère en insertion professionnelle contractuelle pour le service de l'Arche Abraysienne**

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'un an, renouvelable une fois, à partir du 01/11/2019, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs territoriaux.

**2019/148 - Recrutement d'un technicien en études réseaux et vidéo protection au sein de la Direction des Systèmes d'Information**

Par 28 voix pour et 2 abstentions (J.N. ROBIN et G. HUET) le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée d'un an, renouvelable une fois, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, date minimum de recrutement, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

**2019/149 - Recrutement d'un contractuel pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi permanent de la crèche familiale**

A l'unanimité le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une période de 11 mois ; d'autoriser Madame le maire conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer le dit contrat d'une durée de 11 mois, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 dans le cadre des éducateurs de jeunes enfants territoriaux.

**2019/150 - Police municipale – mise à disposition par convention du chien d'un agent de la police municipale auprès de la collectivité**

Par 29 voix pour et une voix contre (M. DELPORTE le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un chien pour la police municipale avec Monsieur Eric BORDIER, agent de la collectivité et propriétaire du chien, et les pièces afférentes, et d'autoriser Madame le maire à signer la convention.

**2019/151 - Signature d'une convention d'utilisation du centre de tir régional du Cercle Jules Ferry Tir et de la Ligue régionale de tir du Centre de Fleury les Aubrais pour la formation d'entraînement aux armes des policiers municipaux de Saint-Jean de Braye**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention d'utilisation du centre de tir régional du cercle Jules Ferry Tir et de la ligue régionale de tir du Centre de Fleury-les-Aubrais pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2023 ; d'autoriser Madame le maire à signer la convention avec le cercle Jules Ferry Tir et la ligue régionale de tir du centre de Fleury-les-Aubrais afin de permettre aux policiers municipaux de Saint-Jean de Braye d'effectuer leur formation obligatoire d'entraînement aux armes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2023, et d'imputer sur le budget de la ville de Saint-Jean de Braye les coûts inhérents à cette utilisation conformément aux termes de la convention.

**2019/152 - Recrutement d'agent contractuel pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi permanent au service restauration**

A l'unanimité le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une période de 1 mois, renouvelable dans la limite de deux ans ; d'autoriser Madame le maire conformément aux dispositions de l'article 3 -2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer le dit contrat d'une durée de 1 mois renouvelable dans la limite de deux ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 dans le cadre des adjoints techniques territoriaux.

**2019/153 - Actualisation du régime indemnitaire des agents de police municipale – indemnité d'administration et de technicité**

Délibération retirée

**2019/154 - Autorisation pour l'emploi de collaborateur de cabinet**

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- de créer du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019, le poste de collaborateur de cabinet à temps non complet 50 % par transformation du poste de collaborateur de cabinet temps plein,
- de créer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le poste de collaborateur de cabinet à temps plein par transformation du poste de collaborateur temps non complet 50 %,

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Madame le maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

- en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Ces crédits seront prévus aux budgets de la collectivité.

### **2019/155 - Mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> octobre 2019**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'actualiser le tableau des emplois du 1<sup>er</sup> octobre 2019 en créant les emplois suivants :

- 1 éducateur sportif en B en place de C, toujours en G6,
- 2 agents de propreté espaces verts (au vu des mouvements internes de personnel),
- 6 agents ATSEM,
- 10 agents auprès des enfants des écoles maternelles pour les temps midi et soir,
- 8 agents de restauration (pour prendre en charge l'ensemble des renforts et créations),

- de supprimer les emplois suivants :

- 25 agents non titulaires année scolaire animation,
- 5 agents non titulaires année scolaire affaires scolaires,
- 2 agents non titulaires année scolaire restauration plongeur,

- d'approuver la mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### **2019/156 - Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2019**

A l'unanimité le conseil municipal décide de créer :

- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>e</sup> classe territorial temps plein par transformation d'1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ere</sup> classe temps plein
- 1 poste d'assistant socio-éducatif territorial catégorie A temps plein par transformation d'1 poste d'assistant socio-éducatif territorial catégorie B temps plein
- 1 poste d'auxiliaire puériculture principal de 1<sup>ere</sup> classe temps plein par transformation d'1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe temps plein
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>de</sup> classe temps plein par transformation d'1 poste d'éducateur de jeunes enfants 1<sup>ière</sup> classe temps plein
- 10 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet 20 %
- 4 postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 20 %

- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### **2019/157 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail**

A l'unanimité le conseil municipal décide de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité du 8 janvier 2014 à 1<sup>er</sup> août 2014, TNC70%, de 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 10 octobre 2014, TNC90% et de 6 janvier 2018 au 05 juillet 2018, TNC65% et d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet de chaque période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

**2019/158 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail**

A l'unanimité le conseil municipal décide- de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité de septembre 2009 à juillet 2010, TNC30%, de septembre 2010 à juillet 2011, TNC60%, de septembre 2011 à août 2012, TNC50%, de septembre 2012 à novembre 2012, TNC50%, de septembre 2014 à juillet 2015, TNC80%, de septembre 2015 à juillet 2016, TNC75%

- d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet de chaque période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

**2019/159 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail**

A l'unanimité le conseil municipal décide de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité d'octobre 2010 à juillet 2011, TNC40%, de septembre 2011 à août 2012, TNC50%, de septembre 2012 à juillet 2013, TNC60%, de septembre 2013 à juillet 2014, TNC45%, de septembre 2014 à juillet 2015, TNC70%, de septembre 2015 à juillet 2016, TNC70%, de septembre 2018 à août 2019, TNC90% et d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet de chaque période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

Fait à Saint-Jean de Braye, le 30 septembre 2019

Pour le maire et par délégation,  
l'adjointe déléguée  
aux affaires et moyens généraux



Colette MARTIN-CHABBERT

Affiché le - 4 OCT. 2019

Retiré le

